

FAQ ASSOCIATION ELAN ?

Quelles sont les missions de l'association ?

- Elle gère les temps périscolaires (alae les jours d'école + le mercredi) et les temps extrascolaires (vacances) pour les 3-12 ans sur la ville de Labruguière

Je veux participer à la vie de l'association, comment faire ?

- Vous pouvez :
 - Participer à l'assemblée générale (1 fois par an)
 - Devenir membre du Conseil D'Administration (CA, 3 rencontres par an entre bénévoles, bureau, mairie et direction). Contactez nous pour prendre connaissance de la marche à suivre.
- Vous avez des propositions ou des remarques ? Nous nous tenons à votre disposition pour dialoguer (mail, courrier ou rdv)

Je paye déjà le repas cantine à la mairie, pourquoi faut il payer en plus une participation financière à ELAN ?

- La ville a délégué la gestion des temps périscolaires à l'association ELAN. Sur ces temps là, c'est l'assurance de l'association ELAN Qui est engagée, c'est pourquoi les enfants doivent être adhérents.

Comment est financé l'association ?

- Par la CAF, à hauteur de 47 % environ du budget global
- Par la Mairie de Labruguière, à hauteur de 32 % environ du budget global, avec mise à disposition de personnels le matin, le midi et le soir (8 sites différents...)
- Par les familles à hauteur de 21 % environ

Tous ces éléments sont présentés lors des Conseils d'Administration et de l'assemblée générale...

Comment sont calculés les tarifs ?

- Nous calculons les tarifs en fonction du quotient familial donné par la CAF.

Quel est le lien avec les écoles ?

- Les accueils périscolaires sont situés dans les écoles de la ville. L'utilisation des locaux est donc commune
- Dans le cadre de la politique enfance jeunesse de la ville et du « plan Mercredis », nous travaillons sur une cohérence éducative sur le territoire (projets communs)

Les ALAE et le Centre de loisirs sont ils municipaux ?

- Non. Elan est une association indépendante, même si la mairie participe fortement à notre fonctionnement. L'organisation des temps « périscolaire » et du « plan mercredi » restent à la charge de l'association.